

Mardi, après-midi sous la présidence de M. Henry Blouin, un banquet de six cent cinquante convives offert par souscription aux Anglais par le baron de Paris.

Demain mercredi, de 3 à 7 heures, garden party chez lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre.

Deux mille livres ont été lancées pour cette fête, les bénéfices de plus belles ventes.

Les merveilleux salons de l'ambassade sont magnifiquement ornés, et le jardin qui s'étend du faubourg Saint-Hippolyte à l'avenue Gabriel, devant les Champs-Élysées.

La musique de la garde républicaine se fera entendre pendant toute la durée de la fête.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)
Séance du mardi 21 Juin 1887.
PRÉSIDENCE DE M. LE ROTUR, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. de Gavardie demande à s'expliquer au sujet des incidents qui ont motivé son rappel à l'ordre dans la dernière séance. Il dit que la loi votée n'avait pas été suffisamment examinée et qu'on a eu tort de prononcer la clôture.

M. le Président rappelle deux fois l'orateur à la question.

M. de Gavardie continue.

M. le Président consulte le Sénat qui retire la parole à l'orateur.

M. de Gavardie proteste en quittant la tribune il est rappelé à l'ordre avec inscription au procès verbal.

L'ordre du jour appelle la seconde délibération sur la proposition de loi tendant à modifier la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales.

M. Clément critique longuement le projet et termine en disant que la loi proposée favoriserait uniquement les spéculations et serait dangereuse pour la propriété et les intérêts des contribuables.

M. Fallières rappelle que le gouvernement n'est pas l'auteur du projet de loi. On ne peut donc lui reprocher d'avoir été à l'origine de ce projet de loi. Il a seulement accepté la discussion. La droite de la Chambre a collaboré à la rédaction du projet et un de ses membres, M. de Lamartinière, est l'auteur de l'amendement qui est devenu l'art. 6.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

M. Tirard dépose un rapport sur le projet relatif au régime des sucres.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

La séance est levée à 5 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)
Séance du mardi 21 Juin 1887.
PRÉSIDENCE DE M. LAVAUR, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Lefèvre annonce la mort de M. Liouville, député de la Meuse et fait son éloge.

La loi militaire.

La discussion sur la loi militaire continue.

M. Laisant expose que la commission, ayant étudié les amendements relatifs à l'article 51, a cru bon de modifier son texte. Elle est d'avis que les hommes envoyés aux compagnies d'infanterie légère en Afrique ne puissent être renvoyés à un autre corps avant d'y avoir séjourné une année entière.

M. Georges Roche demande que tous les individus ayant subi une condamnation à la prison soient exclus des régiments par être incorporés dans les compagnies de discipline.

Il n'est pas un père de famille qui puisse supporter cette idée de voir son fils partager le lit et la gamelle avec un individu sortant de la veille de prison pour vol ou escroquerie (Très bien! très bien à droite).

M. Guyot-Dessaignes répond que les modifications apportées par la commission doivent donner satisfaction à l'auteur de l'amendement. Il ajoute que ce que demande M. Georges Roche, c'est la perpétuité de la peine.

M. Georges Roche reproche à la commission de ne se faire exclusivement l'avocat des accusés et de ne tenir aucun compte des intérêts des honnêtes gens.

M. le général Ferron répond qu'actuellement les hommes incorporés aux bataillons d'Afrique peuvent, au bout de six mois, être l'objet d'une réhabilitation. La commission porte ce délai à un an, au bout duquel le ministre de la guerre jugera de la conduite des individus en question.

La Chambre, dit l'orateur, peut s'en rapporter au ministre de la guerre et repousser l'amendement.

M. Georges Roche fait observer au ministre qu'il a répondu à sa question. Il insiste sur l'adoption de son amendement.

M. le Président déclare le scrutin ouvert sur l'amendement.

L'amendement de M. Georges Roche est repoussé par 319 voix contre 240.

La Chambre adopte successivement les 2e, 3e et 4e paragraphes de l'article 5 modifiés par la Commission.

L'ensemble de l'article est ensuite adopté.

La Chambre revient à l'article 5 qui a été réservé.

M. Ménilon, au nom de la commission, donne lecture de la nouvelle rédaction de l'article 8. Voici la première partie : « Tout corps organisé en armes est soumis en temps de guerre aux lois militaires et relève, soit du ministre de la guerre, soit du ministre de la marine. Un règlement d'administration publique déterminera la situation de ces corps en temps de paix. »

La première partie de l'article est adoptée.

La deuxième partie est ainsi conçue : « Il en est de même des compagnies ou bataillons de vétérans que le ministre de la guerre est autorisé à créer en temps de guerre et qui seraient recrutés par voie d'engagements volontaires parmi les hommes ayant accompli la totalité du service militaire. »

Après des observations de M. de Rotours, cette dernière partie est adoptée.

M. l'amiral de Camille d'Hornoy intervient pour le maintien d'une clause portant interdiction du port de décorations et d'insignes autres que ceux autorisés par le ministre de la guerre.

M. Ménilon combat l'amendement comme une aspersion; le code protège les galons et les décorations militaires.

M. de Mahy déclare que l'amendement est inutile.

L'amendement est repoussé par 373 voix contre 152.

L'ensemble de l'article 8 est adopté.

La Chambre adopte sans discussion les articles 12 à 15 relatifs à la formation des tableaux de recensement.

L'article 16 est renvoyé à la commission.

La Chambre arrive à la discussion de l'article 17, énumérant les cas de dispense et auquel il y a une douzaine d'amendements.

M. de Saint-Martin défend un amendement qui a pour objet de réduire de moitié le nombre des dispenses.

Par son amendement l'orateur modifie ainsi l'article 16 à partir du 3e paragraphe : « Sont dispensés le plus âgé de deux frères appelés au service, celui dont le frère sera dans l'armée active, celui dont le frère sera mort en activité de service ou aura été réformé ou mis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé. »

L'orateur critique le projet qui, après avoir aboli les privilèges de fortune, crée des privilèges en faveur des passions politiques. (Très bien à droite).

M. Ribot appuie l'amendement, qui, après des observations présentées par MM. Laisant, Ferron, de Mahy, est repoussé.

Le paragraphe 1er de l'article 17 portant que les conscrits peuvent être dispensés à titre provisoire sur leur demande est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée.

LA FOLIE DU BARON SELLIERE

Le préfet de police s'est rendu lundi après-midi à l'établissement de Vanves où est soigné le baron Raymond Sellière. Malgré les déclarations des cinq médecins, unanimement d'accord pour affirmer l'état d'aliénation mentale du baron, le préfet de police, M. Bernard, procureur de la République, et M. Gragou, préfet de police, ont tenu, chacun de son côté, à avoir une entrevue particulière avec le pensionnaire de l'asile Faiset.

Dès la visite de M. Bernard, le baron, qui, avant-hier, avait laissé entendre à ce sujet dans l'esprit du magistrat, mais la conversation que le préfet de police a eue hier avec M. Sellière est encore plus nettement affirmative.

Lorsque le préfet de police est accompagné de M. Couderc, chef du secrétariat, à la maison de Vanves, M. Sellière se promenait dans le jardin de l'établissement. Le préfet l'aborda en le saluant et en se nommant. M. Sellière se redressa alors de toute sa hauteur et lui fit son interlocuteur : « Est-ce ainsi qu'on aborde le fils de Mahomet? A distance, monsieur, à distance... »

Dans la chambre de M. Sellière, on l'entrevut s'étant poursuivi, le malade, M. de Mahy, qui le temps pour un fils de Dieu ou encore pour un des vainqueurs de Léopante, invoquant le témoignage de son ami le général Bonaparte, citant vingt batailles ou aventures vieilles d'un siècle.

Le préfet lui ayant demandé, à un moment donné, s'il ne regretait pas le boulevard... son acris sa famille?

« Je ne regrette rien, répondit-il, quand on est Dieu, on ne pense plus ni au boulevard ni à ses amis. » Mais rien ne peut rendre l'expression de suprême hauteur qui accompagnait ces paroles.

Bref, pendant trois quarts d'heure que dura cette pénible entrevue, le malade ne cessa pas une minute de divaguer et de faire des discours sur la mythologie, dieux et déesses, pour expliquer son origine divine. Pas une parole sensée ne fut prononcée par lui; pas une seconde d'incertitude. Du brillant sportman qui tout Paris a connu, est devenu un être qui ne sait plus ce qu'il veut et ce qu'il fait.

M. de Lanesson rappelle

Mouvement de troupes Russes

Londres, 21 juin. — On écrit d'Odessa au Daily News que la quinzième division d'infanterie, forte de 18,000 hommes, a reçu l'ordre de se préparer au départ; une partie ira vers les frontières de la Roumanie; l'autre partie, se rendra en Crimée.

Il est probable que la partie qui ira en Crimée sera transportée ensuite à Batoum.

L'état-civil. — Le casier civil

Paris, 24 juin. — La Chambre a nommé aujourd'hui une commission pour l'examen :

1° De la proposition de loi de MM. Michelin, Planteau et Letellier, ayant pour objet la publicité du mariage par la mention de la célébration en marge de l'acte de naissance, dans le but de prévenir les bigames et les faux mariages.

2° De la proposition de loi de M. Joseph Morel (Nord) sur l'obligation du casier civil, ont été nommés : MM. Marty, Michon, Letellier, Foubert, Vulfraire, Georges Roche, Félix Ley (Nord), Michel Richard (Deux-Sèvres), Chevalier (Manche), Derozevo.

La grande majorité de la commission est favorable aux projets.

Traité Franco-Chinois

Paris, 21 juin. — M. Flourens, va déposer sur le bureau de la Chambre, avant la séparation, un projet portant approbation des conventions commerciales et additionnelles signées récemment à Pékin.

Cette convention rectificative comprend dix articles.

La Chine consent à ajourner la nomination des consuls qu'elle devait établir au Tonkin.

Dans les cas où ultérieurement elle procéderait à ces nominations, la France, par réciprocité pourrait établir des consuls dans les provinces du Yun-nan et du Quang-Si. Trois villes du Yunnan savoir : Lang-chou, Mou-tchou, et Mou-tchou, sont ouvertes à notre commerce avec réduction des droits de transit.

Un des articles de la convention stipule la clause de la nation la plus favorisée au bénéfice de la France. Quant à la limite de délimitation des frontières, elle est réglée par une convention spéciale par laquelle la France cède à la Chine l'île de Pakoung.

M. de Lanesson rappelle

NOUVELLES DU JOUR

Une lettre de M. Laisant

M. Laisant communique aux journaux la note suivante :

« Le samedi 18 juin, à l'ouverture de la séance, M. le ministre de la guerre s'est approché de moi au banc de la commission et s'est spontanément exprimé ainsi :

« Je vais soumettre mes projets au Conseil supérieur de la guerre; je ne puis faire autrement, la droite l'a voté, mais je n'ai rien de mieux, si ce n'est, cependant, que je n'ai pas, je suis décidé à passer outre. »

« L'Agence Havas se déclare autorisée à démentir cette information. »

« J'oppose à mon tour à l'Agence Havas le démenti le plus formel. »

« Ou l'Agence Havas a été mal informée ou l'Agence Havas a sciemment altéré la vérité. »

A. LAISANT, député de la Seine.

L'Agence Havas nous communique cette note :

« Le ministre de la guerre nous autorise à maintenir le démenti que nous avons opposé à l'information d'un journal de Paris, au sujet de la convocation du conseil supérieur de guerre. »

« Le ministre de la guerre, en réunissant le conseil supérieur, n'a nullement obéi à la sommation des membres de la droite; cette convocation était dans ses intentions, dès le jour de son entrée au ministère. »

« Il se propose d'ailleurs de lui demander dorénavant son avis sur les questions militaires importantes. »

La catastrophe de Packer

Vienna, 20 juin. — Les détails que l'on reçoit sur la catastrophe de Packer sont très navrants. Le charbonnier qui a chaviré dans le Danube contenait près de 400 personnes se rendant en pélerinage à Kalocza, ville située sur la rive opposée à l'heure actuelle, on a retrouvé 200 cadavres.

On estime le nombre des noyés à 250. La catastrophe est dans la désolation.

Cette terrible catastrophe a causé une profonde émotion à Vienne et à Pesth.

Je vous ai donné les premiers détails; voici ceux que je reçois aujourd'hui.

Les habitants de Packer et des environs se rendent chaque année à Kalocza, pour célébrer la fête de saint Jeanne, patronne de la cathédrale.

Cette année, les pèlerins étaient nombreux et les moyens de transports insuffisants.

Pour éviter deux voyages, le Danube ayant à cet endroit une largeur de deux kilomètres, les marinsiers acceptèrent de traverser les passagers, au nombre de quatre cents, et embarquèrent deux voitures attelées.

Cette imprudence fut fatale.

Pendant la traversée, la tempête, qui menaçait déjà au départ, se déclina tout à coup; un vent violent agitait le fleuve et la barque se balançait d'une façon inquiétante, ce qui jeta l'alarme parmi ces pauvres gens un nombre desquels se trouvaient beaucoup d'enfants.

On n'était plus qu'à cent mètres de la rive; à ce moment un terrible coup de vent fit titubier fortement l'embarcation et elle se renversa.

La panique augmenta instantanément.

Hommes, femmes et enfants se poussaient les uns les autres, se précipitant de l'autre côté de l'embarcation.

Une multitude épouvantable s'ensuivit, et le bateau chavira, entraînant dans le fleuve la plupart des passagers.

Les scènes qui se produisirent alors sont indescriptibles.

Un grand nombre de femmes et d'enfants disparurent immédiatement. Les autres, appelant au secours, essayaient vainement de nager du côté de la rive.

La population de Kalocza, qui était accourue aux cris de détresse des malheureux, regardait de loin le spectacle avec effroi et était impuissante faute d'embarcations, à porter secours aux naufragés.

Malgré la tempête, des marinsiers se précipitèrent dans quelques barques fragiles pour se porter vers l'endroit du sinistre; mais là, de nouveaux malheurs se produisirent.

Des femmes, que leurs jupons avaient juchés lors du naufrage, s'accrochèrent à ces barques de sauvetage, lesquelles chavirèrent presque aussitôt.

Pendant ce temps, le grand bateau, complètement renversé, était allé s'échouer sur un banc de sable voisin.

Quand on le remit à flot, on trouva dans sa coque une quarantaine de cadavres étroitement enlacés, la figure contractée par la crainte de la mort.

Aujourd'hui la petite ville de Packer est muette; on n'entend plus par intervalles que le bruit des lourds marteaux des menuisiers clouant les cercueils.

Un paquet suspect

Moscou, 21 juin. — Un inspecteur de l'Université a reçu de Charkow, un paquet contenant une substance explosive.

Avant d'ouvrir ce colis l'inspecteur avait en quelque façon, on lui prit pour l'ouvrir les plus grandes précautions. Le paquet contenait une certaine quantité de dynamite et un mécanisme de choc-jugé assez grossier.

Le Kromprinz à Londres

Berlin, 21 juin. — Les dépêches, venant de Londres, donnent de nombreuses nouvelles au sujet de la santé du Kromprinz.

Dans les premiers jours qui ont suivi l'arrivée du Kromprinz à Londres, le climat frais et pur de la campagne anglaise eut d'abord produit une réaction favorable.

Mais depuis avant-hier soir les médecins ont constaté l'état d'affaiblissement dans lequel se trouve le prince impérial, qui a dû renoncer à toutes les excursions officielles. Il ne reçoit personne dans sa villa de Norwood.

Dans l'après-midi, il fait une prononcée en voiture dans les vertes et fraîches campagnes qui sont au sud de Norwood. La princesse impériale ne le quitte pas.

En somme donc, les nouvelles sont moins bonnes depuis deux jours. L'aiguillement est très grande ici.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

La draperie à Sedan

En ce moment les affaires sont calmes, la confiance est très restreinte, plusieurs maisons de Paris ayant suspendu leurs paiements, et il y a sur tous une défiance peut-être exagérée, mais en tout cas provoquée par quelques pertes assez sensibles.

On vend peu de drap bon marché; les satins bouffant, les édores tout à fait bas prix se vendent un peu pour l'exportation.

Les articles de fantaisie que rasé, cardé, rasé et métré et métré vendent, mais par petits métrages.

Mouvement du 17 au 13 juin : draperie 33,688 kil. en 1886 et 60,588 en 1887; laines : arrivages 70,100 kil., expéditions 60,181 kil.

La récolte du coton en Amérique

Voici l'estimation de l'Académie, d'après le Chronicle :

Etats	1887. Acres	1886. Acres
Caroline du Nord.	1,028,000	1,082,000
Caroline du Sud.	1,637,000	1,670,000
Georgia.	3,966,000	3,906,000
Florida.	370,000	381,000
Alabama.	2,283,000	2,241,000
Mississippi.	2,993,000	2,615,000
Louisiane.	1,045,000	1,015,000
Arkansas.	4,111,000	4,111,000
Tennessee.	953,000	910,000
Autres.	104,000	100,000
Total.	19,467,000	18,991,000

Contre 18,170,000 en 1885.

Laines

ANVERS, 21 juin.

Il a été traité 352 balles de laine de La Plata.

Le Haver, 21 juin.

Il a été traité 31 balles de laine de Buenos-Ayres, suint, à fr. 190 les 100 kil., et 48 balles, dito, dito, de fr. 202,50 à 210.

BOURGES, 20 juin.

On a vendu environ 25,000 kil. de laines de 1.25 à 1.50 le kil.

POITIERS, 20 juin.

La laine est assez abondante; elle s'est vendue 1.60 le 1/2 kil.

MIREBOIS, 20 juin.

Laines de pays lavées à dos de Buenos-Ayres, 2.50; laines d'agneux 2 fr.; laines noires, 2.30 le kilo.

MARSEILLE, 20 juin.

On a vendu 150 balles de laine de Perse, à fr. 120 et 21 balles Angora, à fr. 115.

VARSOVIE, 19 juin.

La foire aux laines s'est terminée hier. Tous les renforts ont été vendus avec une hausse sur les prix de l'an dernier, de 10 à 17, et exceptionnellement de 19 balles. De petits renforts sont encore attendus. La tendance est restée ferme jusqu'à la fin.

Mouvement maritime laurier

Le steamer Phœnicia allant de Dunkerque et Liverpool à B.-A. et Montevideo, prenait charge pour ces ports au Havre le 20 juin.

Le steamer Swift S. B. Post est parti le 20 juin de Londres pour Dunkerque où il devait arriver le 21 avec laines en transbordement.

Le steamer Orizaba allant de la Plata à Southampton avec laines; il a suivi le même jour pour Abers.

Le steamer Yarra a touché à Suez le 19 juin au matin venant de l'Australie et ayant à bord 2,666 b. laine pour France et Londres, expédié le 20 de Port-Saïd, en route pour Marseille.

Le steamer Orizaba allant de Londres en Australie a passé le 19 juin au large de Plymouth.

Le steamer Nile est arrivé à Southampton le 29 juin venant de la Plata avec laines.

Le steamer Meguines prenait charge en laines à Rabat le 12 au matin, venant de Casablanca, Mazagan, etc. pour l'Espagne.

Le steamer Mytilène venu à Londres de Dunkerque a été expédié le 19 juin pour Buenos-Ayres et Montevideo.

Le steamer Uruguay allant de Hambourg à la Plata a passé le 19 juin à Madère.

Le steamer Graf-Bismarck est parti le 11 juin de B.-A. pour Hambourg, attendu le 10 prochain en ce port.

L'Exposition de 1889

D'après une information de l'Agence Libre, le refus des grandes puissances de participer à l'Exposition de 1889 entraînerait une importante modification du plan général d'organisation intérieure.

Il serait question de supprimer les sections étrangères; les produits des Etats étrangers seraient placés dans les classes étrangères et les catégories et au milieu des produits français sans distinction de nationalité.

Une exposition de bières françaises

Paris, 21 juin. — On annonce, pour le mois de septembre prochain, une exposition de bières françaises à Paris.

Cette exposition aurait lieu au Palais de l'Industrie.

L'éclairage électrique

Paris, 21 juin. — Le préfet de la Seine vient d'être saisi d'un projet de canalisation spéciale pour l'éclairage électrique des principaux édifices de Paris.

Les études de ce projet sont commencées, par les ingénieurs de la ville. Les résultats en seront incessamment soumis au conseil municipal.

Les steamers Denderah et Francfort prenaient charge vers le 20 juin à Montevideo pour l'Europe.

Le steamer Magellan allant du Pacifique et la Plata en Europe, a passé le 18 juin à Tenerife.

Le steamer Silesia allant de la Plata à Hambourg, a fait route le 16 juin de St-Vincent.

Le steamer Gaito allant de Southampton à la Plata, a passé le 16 juin à Ponta Delgada.

Le steamer Silesia est parti le 16 juin d'Oran pour Londres.

Le steamer Sirio est parti le 16 juin de Gênes allant à la Plata.

Le steamer Italien Vincenzo-Fiorio a relevé le 17 juin de Montevideo pour le Pacifique allant prendre charge pour le Havre et Bordeaux.

Le steamer Niger allant au Brésil et à la Plata est parti le 20 juin de Bordeaux.

Le steamer Silesia est parti le 21 juin à Marseille pour l'Europe.

Le steamer Dom-Pedro débarquant au Havre 462 b. laine chargée à B.-A.

Le steamer Stella-Maria a débarqué à Marseille le 18 au 19 67 b. laine chargée à Oran.

Le steamer Ville-de-Barcelone a débarqué à Marseille le 16 b. laine chargée à Oran.

Le steamer Gaid a débarqué à Marseille 324 b. laine chargée à Philippeville et 6 b. laine chargée à Bône.

Le steamer Oasis a débarqué 130 b. laine à Marseille provenant d'Alger et 460 b. pour le Havre.

Le steamer Silesia est parti de B.-A. le 16 juin en suite chargée à Mazagan et 62 b. laine lavée.

Plus 70 b. laine chargée de Casablanca; 133 b. laine prise à Rabat et 10 b. laine en suite chargée à La Roche et 6 b. laine lavée.

Le steamer Emira a débarqué à Marseille 363 b. laine chargée à Oran et 60 b. laine provenant d'Arzew.

Le steamer Isaac-Pérez a débarqué 294 b. laine à Alger.

Marchés anglais

MANCHESTER, 20 juin.

Flûtes et tissus. — Marché peu fréquent. Les flûtes sont très peu prisées par les tisseurs, mais moyennant quelques concessions sur les conditions de vendredi dernier les flûtes ont peu d'ordres d'achat. Les tissus sont d'une vente languissante, surtout les couleurs, et des ordres dans le sud et le centre de la France.

La température a baissé généralement.

Le thermomètre sur le continent ce matin : 7 à Bodo, 11 à Paris, Berlin, 20 à Moscou et 27 à Biskra.

Situation météorologique.

Paris 21 juin. — Les fortes brises du nord ont continué à couvrir l'Europe et une pluie supérieure à 70° °C. couvre les îles Britanniques (Mullaghmore 72° °C). Le baromètre baisse rapidement au Baltique et vers le golfe de Gênes. Les distos sont d'une vente languissante, surtout les couleurs, et des ordres dans le sud et le centre de la France.

La température a baissé généralement.

Le thermomètre sur le continent ce matin : 7 à Bodo, 11 à Paris, Berlin, 20 à Moscou et 27 à Biskra.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Comme il était aisé de le prévoir, les premiers secours distribués aux ouvriers restés sans travail depuis l'incendie des filatures Faroux-Lemaire, ne sauront suffire. Beaucoup de ces braves gens sont encore sans travail; la gêne et la misère d'un certain nombre d'entre eux demandent un prompt soulagement.

Aussi avons-nous le devoir de revenir à notre pensée de souscription et de faire un plus pressant appel à la générosité de nos lecteurs.

De grands crimes paraissent avoir été commis. Par le fait de quelques misérables, des centaines de familles sont atteintes dans le salaire qui assurait leur existence en tout ou en partie. Si les coupables ont été, comme on le prétend, les instruments d'un secte qui cherche le bonheur de l'humanité et une réforme sociale par l'anéantissement de la propriété, cette expérience-ci montre, une fois de plus, sur qui retomberaient surtout les conséquences d'une application plus générale de ces stupides et odieuses doctrines.

Mais nous avons le devoir de ne pas laisser tant d'honnêtes travailleurs, tant de femmes, tant d'enfants souffrir plus longtemps parce que des mains, plus ou moins inconscientes auront détruit deux de nos grandes manufactures.

Aux œuvres de la haine, nos lecteurs voudront opposer les œuvres de la charité.

A. R.

Comité fera la répartition des sommes recueillies

Comité sera composé de :

M. MARTEL-DELSPIERRE, vice-président du bureau de bienfaisance, conseiller municipal;

M. A. FAIDHERBE, adjoint délégué à l'assistance publique, conseiller d'arrondissement;

M. l'abbé TILMANT, curé de la paroisse Sainte-Elisabeth;

M. l'abbé LESAGE, curé de la paroisse Saint-Joseph;

M. Henri BUISINE, conseiller municipal;

M. César BOUYTR, contre-maître de la maison Massuel;

M. Henri MELLIER, id.;

M. Adolphe DEPRINS, id.;

M. Louis DELERUE, id.;

M. Pierre DEVISCHER, ancien contre-maître de la maison Parent et Lemaire;

M. Alfred REBOUX, conseiller municipal, directeur du Journal de Roubaix;

M. L. DEGRAENE, comptable au Journal de Roubaix.

PREMIÈRE LISTE :

M. Julien Lagache, maire de Roubaix 300 fr. »

M. A. Faidherbe, adjoint 300 fr. »

M. Verspieren, directeur de la Compagnie d'Assurances Le Nord 100 »

M. Alfred REBOUX 50 »

Produit d'un concert donné par la Société de gymnastique de Saint-Maurice-lez-Lille 101 75

Total 571 fr. 75

Une fête au profit des Ecoles gratuites libres s'organise à Roubaix. Cela était au Progrès du Nord. Le clergé recommande cette œuvre des Ecoles libres à la générosité des catholiques. Cela paraît scandaleux au Progrès. Malgré son état de santé si précaire, qui a encore donné tout récemment de si vives alarmes à ses amis, M. Pierre Cateau veut que cette fête ait lieu chez lui. Le Progrès en prend texte pour lui jeter l'insulte et l'insulte grossière.

Les Ecoles catholiques libres donnent à Roubaix l'instruction à plus de huit mille enfants.

Si, quatre-vingt-dix-huit ans après la proclamation des fameux principes si souvent invoqués en France, si ce mot, si triomphalement inscrit sur nos monuments, était autre chose qu'une duperie et un mensonge; si tous ceux qui paient l'impôt avaient, dans ce pays-ci, le droit d'avoir pour leurs enfants un enseignement public conforme à leurs convictions; si toutes les écoles étaient sous la surveillance de l'Etat; si toutes les subventions au nombre d'élèves, comme le voudrait la plus stricte justice; si le gouvernement donnait aux catholiques une participation légitime dans le budget de l'instruction publique; ces souscriptions, ces quêtes, ces fêtes ne seraient pas nécessaires.

Si ce beau mot République était vrai, si vous en aviez fait la chose de tous, au lieu de l'exploiter à votre profit; si notre gouvernement était un gouvernement national, au lieu d'être le gouvernement d'une secte, nous n'assisterions pas à ce « scandale » que nous ne verrions pas de bons citoyens obligés de payer deux fois l'instruction publique, d'abord comme contribuables, ensuite comme catholiques !

Nous soupçonnons bien que votre fameuse formule le « père à l'église » était une formule hypocrite. Vous nous en donnez une nouvelle preuve ce matin. Nous savons bien que vous essaieriez bientôt d'imposer silence à la chair. Vous vous arrangez de façon à enlever au père la possibilité de remplir son sacerdoce. En attendant, ceux qui ont parlé d'abord, en faveur de l'œuvre des écoles libres ont bien fait. Nous n'étions pas à Notre-Dame, qui n'est pas paroisse. Vous n'y étiez pas, nous, vous qui écrivez au Progrès et qui n'êtes pas catholiques !

Nous ignorons, et vous ignorez comme nous, en quels termes cela s'est dit. Mais nous estimons que le vicar qui vous menace, avait raison, qu'il était dans son rôle, dans sa mission et dans son devoir en recommandant l'école dans laquelle l'éducation religieuse est intimement liée à l'enseignement général de l'enfant. Quant à lui reprocher, à ce père, d'être « payé » par l'Etat, vous n'avez rien dit de plus juste. Elle est vraie, même pour les plus ignorants de nos lecteurs. Les polémiques de ces dernières années ont eu au moins ce résultat de montrer aux esprits les plus rétifs que l'indemnité donnée par le Concordat au clergé, n'est qu'une faible compensation à la canaillerie commise par les jacobins de la première révolution, vos modèles, quand ils ont volé la magnifique dotation constituée par nos pères à l'Eglise de France. Nos pères ne sont pas payés par l'Etat; ils ne sont pas, grâce à Dieu, vos fonctionnaires; ils sont vos spoliateurs d'hier, à vous, partis d'extrême-gauche. Nous verrons si vous serez assez forts pour en faire, comme vous le voulez et comme vous vous y préparez, vos spoliateurs de demain.

Quant à M. Pierre Cateau, la reconnaissance publique qui l'entoure à Roubaix le met au-dessus de vos attaques. Et le Progrès n'aurait rien perdu dans la considération des radicaux les plus fervents, s'il avait eu le bon goût de désarmer devant ce vieil adversaire, cloué par la maladie sur un fauteuil et qui consacre ses dernières années et ses dernières forces à répandre les bienfaits autour de lui.

ALFRED REBOUX.

VIII^e Fête-Concours de l'Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais.

La VIII^e Fête-Concours de l'Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais, dont l'organisation a été confiée à la Roubaixienne par les sociétés associées, et que la municipalité a bien voulu prendre en patronage, s'annonce sous les plus brillants auspices.

Sous la présidence d'honneur de M. Julien Lagache, maire, et la présidence active de M. Amand Harinckx, chargé de l'organisation, nous avons les sous-commissions désignées par lui, pour s'occuper régulièrement et activement de leur travail et tout fait prévoir le plus grand succès et la plus parfaite réussite de cette solennité, qui marquera dans les plus importantes qui aient en lieu jusqu'ici.

Bien qu'un mois et demi nous sépare encore de la fête, les adhésions pour le concours arrivent nombreuses et émanent, pour la plupart, des sociétés les plus réputées.

En division d'excellence, section française, nous citerons principalement : Reims, Paris, Arras, Saint-Pierre-lez-Calais, Lille, Arziens, etc.; en section étrangère : Bruxelles, Gand, Namur, Luxembourg, etc.; puis viennent un grand nombre de sociétés de nos divisions inférieures.

Plusieurs sociétés suisses, Lausanne, Bâle, et la société suisse de Paris, sont également en correspondance au sujet du règlement du concours, et nous avons tout lieu d'espérer que de nombreux sociétés nous enverront des représentants.

L'emplacement choisi pour la fête est la partie du boulevard Gambetta comprise entre les rues de Lannoy et du Bassin. C'est le seul emplacement assez vaste pour permettre de faire en temps utile pour le nivellement.

Le terrain utilisé est de 157 mètres de longueur

ELJEN!

Par Jacques BRET (1)

XII

Tout l'ensemble de soins, de secours et de prières, qu'elle avait su grouper et créer rapidement, marchait avec un ordre parfait sous sa ferme et intelligente direction.

Chaque jour qui s'écoulait, en amenant d'autres victimes, ajoutait au nombre de ceux qui étaient absorbés par toutes les infortunes qui l'entouraient; elle avait si peu de loisirs pour penser à elle-même qu'elle sentait moins vivement ses chagrins personnels, et, comme elle cherchait en toute conscience à ne pas ramener son esprit sur le baron Dienyi, elle s'imaginait parfois qu'elle avait vaincu les premières tendresses de son cœur.

Folle illusion que le premier écho du nom d'André devait détruire! Engourdiement passager, qui n'attendait qu'un réveil!

Un jour que de nouveaux blessés venaient d'arriver à Bangor, Irène s'empressait autour d'eux, et le comte Karadyoni, assis dans la serre qui avait conservé son luxe au milieu de toutes ces tristesses, la voyait, à travers les glaces, adjoindre à un désignant à chacun la place qu'il devait occuper.

(1) Reproduction autorisée pour tous les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

Quand l'ordre fut établi partout et que les soldats, étendus dans leurs lits, commencèrent à goûter un bien-être inespéré, Karadyoni aperçut que l'un d'entre eux, un grand jeune homme, à la figure énergique et franche, appelait Irène près de lui.

Le jeune homme fouilla dans la doublure de sa tunique que le combat avait déchirée en plusieurs endroits, en retira un petit paquet soigneusement attaché et le remit à Irène.

Elle devint très pâle et se pencha vers lui comme pour lui demander une explication.

Le blessé se souleva un peu sur son coude et lui parla quelques instants, avec effort, car il semblait affaibli par une longue attente de soins.

Irène était profondément troublée; ses lèvres tremblaient, elle avait une sorte d'hésitation. Enfin elle se décida, brisa le cachet, sortit de l'enveloppe un objet que Karadyoni ne put distinguer et, par un entraînement irrésistible, le porta à ses lèvres.

Le soldat, sa mission accomplie, était retombé sur ses oreillers et fermait les yeux.

Le vieux comte, poussé par une curiosité inquiète, se leva pour aller rejoindre sa fille. Elle le vit venir, elle rougit, et referma à son main tremblante, elle prit une décision subite.

— Je vous suis, mon père. Veuillez revenir avec moi dans la serre.

Puis, lorsqu'ils y furent seuls et la porte fermée :

— Tenez, dit-elle avec une flamme étrange en tendant à son père le petit paquet froissé par son étreinte, voici une relique que vous ajouterez dans la tour à toutes celles que vous avez déjà.

Karadyoni déroula ce fragment d'étoffe aux couleurs nationales, ce fragment d'un drapeau sur lequel un sang généreux avait jailli en plusieurs endroits. Des larmes lui montèrent aux yeux, et, sans savoir de qui il venait, il fit comme elle, il le baisa.

Irène alors se sentit comme absoute de son imprudence, et d'elle-même, avec son intrépidité native, elle dit à son père :

— C'est celui qu'André a sauvé de l'ennemi au péril de sa vie.

Karadyoni eut un mouvement de surprise douloureuse :

— Il te l'envoie !

Irène hésita encore; une nouvelle rougeur l'envahit; un trouble qu'elle ne put vaincre couvrit son visage et se répandit sur toute son attitude.

— Oui, mon père, dit-elle en courbant la tête sur sa poitrine.

Elle s'interrompit un instant.

— Je vous le donne, ajouta-t-elle plus bas avec une douceur poignante.

Karadyoni poussa un soupir. Son dernier doute s'était évaporé.

Il prit lentement le drapeau des mains de sa fille et s'en alla le déposer dans la salle d'armes, souffrant maintenant d'une douleur nouvelle, pendant qu'Irène, toujours vaillante, retournait soigner ceux qui lui paraissaient encore plus misérables qu'elle-même.

XIII

Les conséquences de la bataille de Sadowa furent soudaines et graves. L'Empereur d'Autriche n'avait plus d'armée capable d'arrêter les progrès des armées prussiennes, toutes les étonnantes, toutes les ardeurs endormies ressuscitèrent, et il sembla que saint Etienne et tous les héros de la Hongrie durent frémir de joie, en voyant enfin leur patrie sur le point

de reprendre sa place parmi les peuples d'Occident.

Quand ces espérances furent connues à Dienyi et à Bangor, elles y suscitèrent plus d'enthousiasme que partout ailleurs. Irène se tenait avec avidité au courant des nouvelles qui arrivaient de la cour; elle voulait la part de la Hongrie aussi belle, aussi grande que possible. Elle ne se lassait pas de lire dans ses ouvrages d'histoire, les vieilles coutumes les usages spéciaux auxquels les rois s'étaient toujours conformés, et elle se réjouissait en pensant qu'ils allaient revivre.

Le comte